

DEPARTEMENT DU NORD
CANTON SECLIN NORD
COMMUNE LESQUIN

N° ST/2021- 142

ARRETE DU MAIRE

OBJET : TRAVAUX SUR RESEAU GAZ - CONFECTION D'UN BRANCHEMENT ET EXTENSION DU RESEAU SUR 30ML – RUE DE GAMAND

Le Maire de Lesquin

Vu le Code des Communes

Vu le Code de la Route

Considérant la demande présentée par l'entreprise CDH EURANORD, Z.A. le Pont d'Or – 17, allée de l'Elnon – 59830 BACHY, en vue d'exécuter des travaux sur le réseau gaz – Confection d'un branchement pour un poste client, rue des Séquoias, par demi-chaussée, pour le compte des services GrDF – Zone d'Activité Master Park – 180, rue de Bondues – 59118 WAMBRECHIES

Qu'il importe en conséquence d'adopter des mesures de restriction de circulation et de stationnement

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter du Lundi 06 Décembre 2021 (8H00) et jusqu'au Vendredi 31 Décembre 2021(18H00), la circulation sera restreinte, rue de Gamand, aux abords du chantier

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier, et la vitesse sera limitée à 30KM/H. Tout véhicule en stationnement interdit sera considéré comme gênant (Article R417-10 du Code de la Route). Les véhicules en infraction pourront être mis en fourrière aux frais et dépens des propriétaires

ARTICLE 3 : L'entreprise CDH EURANORD à BACHY chargée de l'exécution des travaux, assurera sous sa pleine et entière responsabilité, l'installation et le maintien de la signalisation et de la présignalisation de chantier pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit

ARTICLE 4 : L'entreprise CDH EURANORD devra impérativement remblayer la tranchée et procéder aux travaux de réfection des enrobés, selon la réglementation en vigueur

ARTICLE 5 : Les infractions constatées aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'entreprise CDH EURANORD à BACHY et transmis pour ampliation à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Wattignies
- Messieurs les Agents de Police Municipale de Lesquin
- Services GrDF de Wambrechies
- Services Espace Public et Voirie de la Métropole Européenne de Lille
- Monsieur le Président des Usagers du C.R.T.

ARTICLE 7 : Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, dès réception par le représentant de l'Etat et sa publication

ARTICLE 8 : Le présent arrêté municipal ne concerne que les travaux décrits dans la demande présentée par l'entreprise. Toute modification ou prolongation d'arrêté devra être formulée dans un délai d'au moins 8 jours avant expiration des dates mentionnées à l'article 1

Fait à Lesquin, le 30 Novembre 2021

